



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE LYON
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT ETIENNE
PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

Saint-Etienne, le 1er février 2024

Monsieur le Procureur de la République
de Saint-Etienne

à

Madame FARGETTON-CHIKOVANI
Ekaterine
8 rue Gutenberg
42000 SAINT-ETIENNE

OBIET : Réinscription sur la liste des interprètes-traducteurs dans le cadre du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) 2024 près le Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître ; qu'en application des dispositions de l'article R.141-7 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile, Monsieur le Procureur de la République de SAINT-ETIENNE, après avis de Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE, a émis un avis :

FAVORABLE

à votre demande de réinscription sur la liste CESEDA 2024 près le Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE en qualité de : Interprète - Traducteur en langue Géorgienne

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

P/ LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Le secrétariat du parquet